

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

Séance du 26 novembre 2025,

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six novembre à 20 heures 00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal,
sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de conseillers municipaux votant : 14

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
COLLON Colette
BISSAY David
MESSAOUDI-PERRET Merryl

GIROUD Marc
CHAVEROT GILBERT
PERRIER Guy
LANGE Audrey
MUZELLE Robert
LAURENT Michel

Excusés :

SERRAILLE Joëlle : Excusée

DENIS Chantal : Pouvoir donné à M. Marc GIROUD

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude PALAIS

2025.09.06

Objet : Demande de subvention sur les travaux de voirie prévus pour 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et suivants relatifs aux compétences du maire, et L.2321-2 concernant les dépenses d'entretien des voies communales,
Vu le plan pluriannuel d'investissement de la commune relatif à l'entretien et à la réfection des voiries communales,

Vu l'état de dégradation constaté sur plusieurs sections de voirie, nécessitant des travaux pour garantir la sécurité des usagers et assurer la continuité du service public,

Vu les devis estimatifs et les propositions de travaux établis pour l'année 2026,

Vu les dispositifs d'aide financière du Conseil départemental de la Loire pour l'accompagnement des travaux de voirie réalisés par les communes,

Considérant la nécessité d'entretenir régulièrement les voies communales afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers,

Madame le maire rappelle au conseil municipal que l'état des voies communales se détériore et que chaque année des travaux de voirie sont prévus. Pour garantir la sécurité des usagers il devient nécessaire de faire des travaux de réfection de voirie.

Le maire demande au conseil d'approuver les travaux de voirie prévus pour 2026 comme indiqué avec le tableau ci-dessous :

TRAVAUX 2026	75 263 € HT
Chemin chez Piard	7 953 €
Chemin de la Croix du Noir	20 287 €
Chemin de Chavalier (virage)	7 023 €
PATA Route de la Tour	10 835 €
PATA	30 000 €

Après examen des documents et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article premier : d'autoriser le maire à effectuer les travaux de voirie pour 2026 pour un montant de 75 263 euros hors taxe.

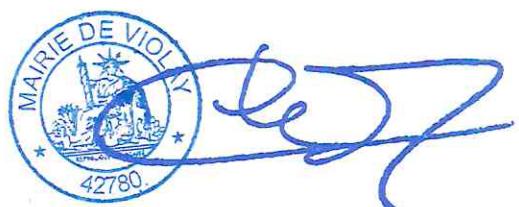
Article 2 : d'autoriser le maire à demander une subvention au Conseil départemental de la Loire afin de prendre en charge une partie de ces travaux.

A VIOLAY, le 17 décembre 2025,

La secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Claude PALAIS

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20251217-20250906-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le
Madame le Maire*

17 DEC. 2025

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.